

Liste des délibérations du conseil municipal de Saint-Nicolas-du-Pélem - séance du 16 juin 2026

Numéro de délibération	Objet de la délibération	Membres				VOTE								 Décisions du conseil municipal 1/3	
		En exercice	Présents	Absents	Pouvoir	POUR				CONTRE		ABSTENTION			
2026 06 02 01	Désignation du secrétaire de séance	19	14	5	4	18	BOUDIAF Catherine, PETIT Alexandre, LE TOUZE Chantal, LOUIS Mathieu, FORTEAU-RIFFET Marie, PAVEN Thomas, CARPENTIER Philippe, FALHER Daniel, JAKUBOWSKI Christophe, ACCORINTI Agnès, GOUBIN Fanny, LORGUILLOUX Laurent, RODIER Julien, HEMMERT Liloé, LE GALL Magali donnant pouvoir à PETIT Alexandre, DONTEVILLE Éric donnant pouvoir à LE TOUZE Chantal, LE BONNIEC Valérie donnant pouvoir à FALHER Daniel, ANDERSON Sabine donnant pouvoir à FORTEAU-RIFFET Marie				0		0		DESIGNE M. Philippe CARPENTIER comme secrétaire de séance.
2026 06 02 02	Procès-verbal du conseil municipal du 5 juin 2026	19	14	5	4	18	BOUDIAF Catherine, PETIT Alexandre, LE TOUZE Chantal, LOUIS Mathieu, FORTEAU-RIFFET Marie, PAVEN Thomas, CARPENTIER Philippe, FALHER Daniel, JAKUBOWSKI Christophe, ACCORINTI Agnès, GOUBIN Fanny, LORGUILLOUX Laurent, RODIER Julien, HEMMERT Liloé, LE GALL Magali donnant pouvoir à PETIT Alexandre, DONTEVILLE Éric donnant pouvoir à LE TOUZE Chantal, LE BONNIEC Valérie donnant pouvoir à FALHER Daniel, ANDERSON Sabine donnant pouvoir à FORTEAU-RIFFET Marie				0		0		APPROUVE le procès verbal
2026 06 02 03	Réhabilitation de l’îlot mairie : Validation des esquisses du projet	19	14	5	4	18	BOUDIAF Catherine, PETIT Alexandre, LE TOUZE Chantal, LOUIS Mathieu, FORTEAU-RIFFET Marie, PAVEN Thomas, CARPENTIER Philippe, FALHER Daniel, JAKUBOWSKI Christophe, ACCORINTI Agnès, GOUBIN Fanny, LORGUILLOUX Laurent, RODIER Julien, HEMMERT Liloé, LE GALL Magali donnant pouvoir à PETIT Alexandre, DONTEVILLE Éric donnant pouvoir à LE TOUZE Chantal, LE BONNIEC Valérie donnant pouvoir à FALHER Daniel, ANDERSON Sabine donnant pouvoir à FORTEAU-RIFFET Marie				0		0		Le conseil municipal décide de valider le diagnostic / esquisse dont le montant prévisionnel des travaux est de 1734662.50 € HT, en précisant au maître d’œuvre qu’il doit prendre en compte les observations émises lors de la commission du 13 mai 2026 à savoir : - <u>Salle citoyenne</u> : l’office/cuisine étant mutualisé avec la mairie, l’accès devra être direct par la passerelle, à prévoir coté passerelle. Revoir la surface du hall prévu. - L’emplacement du local CTA (Centrale de traitement de l’air) est à revoir. Un escalier extérieur prévu en façade à supprimer, ainsi que la porte. La commission a indiqué qu’il n’était pas nécessaire de créer 2 portes. - <u>Déconstruction</u> : les modes opératoires de déconstruction incluant la valorisation dans l’élimination des déchets sont à préciser. - <u>Mairie 2ème étage</u> : la configuration et le positionnement du local CTA est à confirmer par le BET fluides. - <u>Diagnostic énergétique et thermique</u> : Les éléments concernant les performances et l’amélioration énergétique du bâti sont à transmettre. - <u>Place de manifestations publiques</u> : la commune dispose de 2 boulodromes couverts et 2 boulodromes en plein air, aussi le site ne sera pas prévu pour accueillir des concours de boules.

Liste des délibérations du conseil municipal de Saint-Nicolas-du-Pélem - séance du 16 juin 2026

Numéro de délibération	Objet de la délibération	Membres				VOTE						 Décisions du conseil municipal 2/3
		En exercice	Présents	Absents	Pouvoir	POUR		CONTRE		ABSTENTION		
2026 06 02 04	Réhabilitation de l’îlot mairie : marché de prestations de contrôle technique	19	14	5	4	18	BOUDIAF Catherine, PETIT Alexandre, LE TOUZE Chantal, LOUIS Mathieu, FORTEAU-RIFFET Marie, PAVEN Thomas, CARPENTIER Philippe, FALHER Daniel, JAKUBOWSKI Christophe, ACCORINTI Agnès, GOUBIN Fanny, LORGUILLOUX Laurent, RODIER Julien, HEMMERT Liloé, LE GALL Magali donnant pouvoir à PETIT Alexandre, DONTEVILLE Éric donnant pouvoir à LE TOUZE Chantal, LE BONNIEC Valérie donnant pouvoir à FALHER Daniel, ANDERSON Sabine donnant pouvoir à FORTEAU-RIFFET Marie	0		0		AUTORISE Madame le maire à signer le marché suivant : Programme : Prestations de contrôle technique pour la réhabilitation de l’îlot mairie Entreprise : BUREAU VERITAS CONSTRUCTION – 1 Place Zaha Hadid – 92400 COURBEVOIE Montant du marché : 39 900.00 € HT, soit 47 880.00 € TTC
2026 06 02 05	Réhabilitation de l’îlot mairie : marché de Prestations de Coordination Sécurité et Protection de la Santé	19	14	5	4	18	BOUDIAF Catherine, PETIT Alexandre, LE TOUZE Chantal, LOUIS Mathieu, FORTEAU-RIFFET Marie, PAVEN Thomas, CARPENTIER Philippe, FALHER Daniel, JAKUBOWSKI Christophe, ACCORINTI Agnès, GOUBIN Fanny, LORGUILLOUX Laurent, RODIER Julien, HEMMERT Liloé, LE GALL Magali donnant pouvoir à PETIT Alexandre, DONTEVILLE Éric donnant pouvoir à LE TOUZE Chantal, LE BONNIEC Valérie donnant pouvoir à FALHER Daniel, ANDERSON Sabine donnant pouvoir à FORTEAU-RIFFET Marie	0		0		AUTORISE Madame le maire à signer le marché suivant : Programme : Prestations de Coordination Sécurité et Protection de la Santé pour la réhabilitation de l’îlot mairie Entreprise : APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION France – 6 Rue du Général Audran – 92400 COURBEVOIE Montant du marché : 21 580.00 € HT, soit 25 896.00 € TTC
2026 06 02 06	Affaire foncière régularisation foncière Place Kreisker	19	14	5	4	18	BOUDIAF Catherine, PETIT Alexandre, LE TOUZE Chantal, LOUIS Mathieu, FORTEAU-RIFFET Marie, PAVEN Thomas, CARPENTIER Philippe, FALHER Daniel, JAKUBOWSKI Christophe, ACCORINTI Agnès, GOUBIN Fanny, LORGUILLOUX Laurent, RODIER Julien, HEMMERT Liloé, LE GALL Magali donnant pouvoir à PETIT Alexandre, DONTEVILLE Éric donnant pouvoir à LE TOUZE Chantal, LE BONNIEC Valérie donnant pouvoir à FALHER Daniel, ANDERSON Sabine donnant pouvoir à FORTEAU-RIFFET Marie	0		0		Constate la désaffectation de fait du bien compte-tenu de l’implantation d’une terrasse bétonnée sur le domaine public depuis de nombreuses années et du fait que cet espace n’a pas été aménagé dans le cadre de l’aménagement du centre bourg achevé en 2007 et se prononce pour le déclassement. Décide le principe de cette aliénation au profit des propriétaires de l’Auberge Kreisker puisqu’il s’agit du terrain sur lequel est érigé la terrasse jouxtant les parcelles cadastrée section AB numéro 616 et 138 sur lesquelles est située l’immeuble dit « Auberge Kreisker », au prix de 8 euros le m². Etant précisé que les frais liés au bornage et les frais d’actes notariés seront à la charge de l’acquéreur. L’acte notarié devra également établir les servitudes nécessaires à l’accès aux réseaux publics souterrains. Demande l’intervention d’un géomètre-expert pour la délimitation de la parcelle. Autorise Madame Le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Liste des délibérations du conseil municipal de Saint-Nicolas-du-Pélem - séance du 16 juin 2026

Numéro de délibération	Objet de la délibération	Membres				VOTE						 Décisions du conseil municipal 3/3
		En exercice	Présents	Absents	Pouvoir		POUR		CONTRE		ABSTENTION	
2026 06 02 07	Affaire foncière régularisation foncière 7-9 Place Kreisker	19	14	5	4	18	BOUDIAF Catherine, PETIT Alexandre, LE TOUZE Chantal, LOUIS Mathieu, FORTEAU-RIFFET Marie, PAVEN Thomas, CARPENTIER Philippe, FALHER Daniel, JAKUBOWSKI Christophe, ACCORINTI Agnès, GOUBIN Fanny, LORGUILLOUX Laurent, RODIER Julien, HEMMERT Liloé, LE GALL Magali donnant pouvoir à PETIT Alexandre, DONTVILLE Éric donnant pouvoir à LE TOUZE Chantal, LE BONNIEC Valérie donnant pouvoir à FALHER Daniel, ANDERSON Sabine donnant pouvoir à FORTEAU-RIFFET Marie	0		0		Constate la désaffectation de fait du bien compte-tenu de l'implantation d'une terrasse bétonnée et clôturée sur le domaine public depuis de nombreuses années et du fait que cet espace n'a pas été aménagé dans le cadre de l'aménagement du centre bourg achevé en 2007 et se prononce pour le déclassement. Décide le principe de cette aliénation au profit des propriétaires des parcelles situées 7-9 Place Kreisker puisqu'il s'agit du terrain sur lequel est érigé une terrasse clôturée jouxtant les parcelles cadastrées section AB numéro 137 et 136 sur lesquelles est situé un immeuble pouvant accueillir un commerce, au prix de 8 euros le m². Etant précisé que les frais liés au bornage et les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur. L'acte notarié devra également établir les servitudes nécessaires à l'accès aux réseaux publics souterrains. Demande l'intervention d'un géomètre-expert pour la délimitation de la parcelle. Autorise Madame Le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.
2026 06 02 08	Transfert de la compétence assainissement : transfert des résultats du budget annexe assainissement de la commune de Saint-Nicolas-du-Pélem à la CCKB	19	14	5	4	18	BOUDIAF Catherine, PETIT Alexandre, LE TOUZE Chantal, LOUIS Mathieu, FORTEAU-RIFFET Marie, PAVEN Thomas, CARPENTIER Philippe, FALHER Daniel, JAKUBOWSKI Christophe, ACCORINTI Agnès, GOUBIN Fanny, LORGUILLOUX Laurent, RODIER Julien, HEMMERT Liloé, LE GALL Magali donnant pouvoir à PETIT Alexandre, DONTVILLE Éric donnant pouvoir à LE TOUZE Chantal, LE BONNIEC Valérie donnant pouvoir à FALHER Daniel, ANDERSON Sabine donnant pouvoir à FORTEAU-RIFFET Marie	0		0		CLÔTURE le budget assainissement en 2026 et procéder à la reprise des comptes du bilan arrêtés au 31/12/2025 dans le budget principal -INTEGRE dans le Budget Principal de la commune les résultats suivants du Budget Annexe assainissement : 001 Excédent d'investissement : + 286 791,63 € 002 Excédent de fonctionnement : + 61 511,99 € TRANSFERE les résultats du budget assainissement repris au budget principal dans des proportions définies en conseil communautaire. AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier notamment le procès-verbal de mise à disposition dans le cadre du transfert de la compétence assainissement.